

FORMATION DE CERTIFICATEURS PEB POUR LE SECTEUR RESIDENTIEL EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le Centre Urbain en collaboration avec Bruxelles-Environnement, organise depuis septembre 2011 une formation en 6 jours de certificateurs PEB.

Le programme reprend les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour émettre valablement des certificats PEB pour le secteur résidentiel en Région de Bruxelles-Capitale.

La formation se décline sous deux modalités, courte (6 jours) ou longue (8 jours), suivant le profil du candidat.

1. CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION.

La formation courte organisée par le Centre Urbain est accessible aux :

- Architectes
- Ingénieurs civil et industriel (bâtiments)
- Auditeurs PAE
- Personnes ayant suivi les formations Responsables Energie ou Conseillers Energie (si la formation a été suivie d'une expérience technique sur le terrain)
- Conseiller PEB ou Responsable PEB
- Certificateurs PEB formés en Flandre ou en Wallonie
- et à toute personne pouvant attester d'une connaissance technique approfondie en matière de déperdition thermique, de système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire et les systèmes de ventilations.

Les candidats ne répondant pas aux conditions indiquées ci-dessus ont l'obligation de suivre préalablement une formation complémentaire de 2 jours, pour mise à niveau (modules A, B, C).

2. MODALITES PRATIQUES

La formation se déroule à Bruxelles.

Les frais d'inscription à la formation en 6 jours s'élèvent à 550 €

Les frais d'inscription à la formation en 8 jours s'élèvent à 800 €

Les formations données par notre A.S.B.L. n'étant pas soumises à la T.V.A., aucune déductibilité de celle-ci n'est possible par les assujettis.

Les demandes d'inscriptions se font

- par téléphone auprès du Centre Urbain au 02 227 42 60

- ou par courriel à inscriptions@curbain.be, « Formation Certificateur PEB »

Attention : Le nombre de places étant limité, les pré-inscriptions seront effectives à la réception du paiement des frais de formation.

Après la formation, et pour être reconnu certificateur en région bruxelloise, des frais d'enregistrement de 250 € seront demandés par Bruxelles-Environnement.

Cet enregistrement donnera également accès au logiciel de calcul spécifique.



3. PROGRAMME DE COURS

La formation se déroule sur quatre journées, de 9h à 17h30.

Une demi-journée, avant l'examen, les formateurs sont disponibles par téléphone ou internet pour répondre à des questions. La sixième journée de 9h00 à 13h15 est consacrée à l'examen. Celui-ci comprendra une épreuve théorique, et une épreuve pratique sous forme de simulation de certification. Pour la formation, chaque élève devra venir muni d'une calculatrice, d'une latte, d'une équerre genre aristo® d'un stylo, et d'un ordinateur portable. Sur demande et réservation à l'avance, dans la mesure des disponibilités, un ordinateur peut-être fourni à la formation par le Centre urbain.

Les différents modules de formation aborderont les points suivants :

- Aspects juridiques et présentation succincte du Protocole
- Volume Protégé. Superficie Brute. Superficie de déperdition
- Les installations de chauffage
- Les installations de ventilation et d'eau chaude sanitaire
- Les installations de refroidissement et photovoltaïques
- L'isolation du logement (matériaux, techniques, murs, planchers, toiture, ...)
- Les éléments opaques et les baies, dont cas particuliers (loggias, chien assis, oriel, lucarne, ...)
- Détermination de la numérotation des appartements
- Exercices sur les installations
- Exercices sur l'enveloppe du bâtiment
- Visite d'un logement
- Encodage de données dans le logiciel de Bruxelles-Environnement

Les modules complémentaires aborderont les sujets suivants :

- La maison mitoyenne à Bruxelles, notions architecturales, notions constructives
- Notion de besoin net en énergie, description + compréhension des coefficients suivants R, U et λ .
- Type de parois, planchers et toits et leurs isolants et type de vitrage et de châssis
- Notion de rendement (nominal, saisonnier, de distribution, d'émission et de régulation)
- Introduction sur les installations

Pour le programme détaillé des différents modules, voir le document :

<http://www.curbain.be/download/FormationcertificateurPEBresidentielprogrammedecours.pdf>

V 2012 01 13

